

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

28 September 1990

Doc. 6301

REPORT

on the Gulf crisis

(Rapporteur : Mr SOARES COSTA,
Portugal, Social Democrat)

The problem

The invasion of Kuwait and the annexation of a sovereign state is a violation of international law which is totally unacceptable to the international community and must therefore be reversed at once so that the sovereignty, independence and territorial integrity of Kuwait can be restored.

Iraq's aggression cannot be allowed to succeed. Moreover, Saddam Hussein's contempt for the most elementary human rights places the lives of thousands of non-Iraqi hostages at risk.

The solution

International solidarity in fully implementing United Nations Security Council resolutions must be maintained and strengthened to enforce Iraqi withdrawal without resort to war. Meanwhile, steps must be taken to minimise the economic hardship suffered by the "front-line" states, as well as by countries of Central and Eastern Europe whose plans to free their economies without social upheaval could be jeopardised by the sacrifices involved in their participation in the international effort.

I. Draft resolution

1. The Assembly recalls its intensive work before the crisis on prospects for peace in the Middle East in general, and the Gulf region in particular, including the question of arms sales and human rights, denouncing among other things the lack of respect for an embargo on arms sales to Iran and Iraq when these countries were at war.

2. It stresses that Iraq's aggression against Kuwait cannot be allowed to succeed and that gross violations of human rights, including sum-

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

28 septembre 1990

Doc. 6301

RAPPORT

sur la crise du Golfe

(Rapporteur : M. SOARES COSTA,
Portugal, social-démocrate)

Le problème

L'invasion du Koweït et l'annexion d'un Etat souverain constituent une violation du droit international que la communauté internationale ne saurait absolument admettre et à laquelle il faut donc s'opposer sur-le-champ de façon à rétablir la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de ce pays.

On ne saurait permettre que l'agression irakienne réussisse. Le mépris affiché par Saddam Hussein pour les droits de l'homme les plus élémentaires met en outre en danger la vie de milliers d'otages non irakiens.

La solution

Il faut maintenir et renforcer la solidarité internationale par la mise en œuvre intégrale des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies pour contraindre, sans avoir recours à la guerre, l'Irak à se retirer. Dans l'immédiat, des mesures s'imposent pour atténuer au maximum les difficultés économiques que connaissent les Etats de la « ligne de front » ainsi que les pays d'Europe centrale et orientale dont les projets de libéralisation de l'économie sans bouleversements sociaux risquent d'être compromis par les sacrifices qu'entraîne leur participation à l'effort de la communauté internationale.

I. Projet de résolution

1. L'Assemblée rappelle qu'elle s'est vivement préoccupée, avant même que la crise n'éclate, des perspectives de paix au Moyen-Orient en général, et dans la région du Golfe en particulier, y compris de la question des ventes d'armes et de celle des droits de l'homme, en dénonçant entre autres la violation de l'embargo sur les ventes d'armes à l'Iran et à l'Irak alors que ces deux pays étaient en guerre.

2. Elle affirme qu'il ne faut pas permettre à l'agression irakienne contre le Koweït de réussir, et que les atteintes flagrantes aux droits de l'homme,

mary executions of protesting Iraqi and Kuwaiti nationals and the treatment of thousands of non-Iraqi citizens as hostages, as well as the violation of diplomatic premises, must cease.

3. It also expresses deep concern at the disturbance which Iraqi aggression has brought to the international oil market; it draws attention to the dangerous speculative moves which the crisis has provoked in such a vital market and it recalls the dramatic consequences involved for the stability of economies and social welfare policies world-wide.

4. The Assembly denounces the Iraqi annexation of Kuwait, which is primarily aggression against another Arab country and represents a threat above all to other countries of the region. It therefore rejects the shameless attempts of Saddam Hussein to present his aggression and violation of international law as a Western attack on the Arab world or else to present it in terms of a North-South conflict.

5. It condemns unreservedly Saddam Hussein's contempt for United Nations Security Council resolutions and calls upon Iraq to comply with them forthwith. It welcomes and supports the full implementation of Resolutions 660, 661, 662, 664, 665, 666, 667 and 670, calling in particular for:

i. the immediate withdrawal of Iraqi troops from Kuwait, whose sovereignty, independence and territorial integrity must be restored;

ii. the unconditional release of all hostages;

iii. compliance by all United Nations member states with the economic embargo decided against Iraq whose effectiveness is essential if the risk of resorting to force is to be avoided;

iv. the authorisation of food and medical imports only for the purpose of relieving human suffering, the distribution of which must be supervised by the appropriate international humanitarian agencies.

6. It also welcomes the Helsinki Summit of 9 September 1990 between President Bush and President Gorbachev, symbolic of the emergence of a new world order, expressing common determination to see Iraq's aggression end, and a readiness to envisage additional steps, if current ones fail, any such steps to be consistent with the United Nations Charter. It expresses the view that Europe must also play a decisive part — especially if it succeeds in speaking with one voice — in such a new world order aiming at respect for international law and justice.

telles les exécutions sommaires d'opposants irakiens et koweïtiens, la prise en otages de milliers de ressortissants non irakiens et la violation des locaux diplomatiques, doivent cesser.

3. Elle exprime également sa profonde inquiétude devant les perturbations que l'agression irakienne a provoquées sur le marché pétrolier international; elle attire l'attention sur les dangereux mouvements de spéculation que la crise a suscités sur un marché aussi vital et rappelle les conséquences dramatiques de cette situation pour la stabilité des économies et les politiques de protection sociale dans le monde.

4. L'Assemblée dénonce l'annexion irakienne du Koweït, qui est avant tout une agression contre un autre pays arabe et représente une menace, en premier lieu, pour les autres pays de la région. Elle récusé donc les tentatives éhontées de Saddam Hussein pour présenter son agression et sa violation du droit international comme une attaque occidentale contre le monde arabe ou comme un conflit Nord-Sud.

5. Elle condamne sans réserve le mépris de Saddam Hussein pour les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et exhorte l'Irak à s'y conformer sur-le-champ. Elle souhaite et soutient la pleine application des Résolutions 660, 661, 662, 664, 665, 666, 667 et 670 qui demandent en particulier:

i. le retrait immédiat des troupes irakiennes du Koweït, dont la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale doivent être rétablies;

ii. la libération sans conditions de tous les otages;

iii. le respect par tous les Etats membres des Nations Unies de l'embargo économique décidé contre l'Irak, dont l'application effective est indispensable si l'on veut éviter d'avoir à recourir à la force;

iv. l'autorisation d'exporter vers l'Irak, à seule fin de soulager les souffrances humaines, de la nourriture et des médicaments dont la distribution serait obligatoirement supervisée par les organisations humanitaires internationales compétentes.

6. Elle salue aussi le Sommet d'Helsinki du 9 septembre 1990, entre les Présidents Bush et Gorbatchev, symbole de l'avènement d'un nouvel ordre mondial, où les deux chefs d'Etat ont exprimé une volonté commune d'en finir avec l'agression irakienne et se sont déclarés prêts à envisager d'autres mesures, conformes à la Charte des Nations Unies, au cas où les mesures actuelles échoueraient. Elle exprime l'avis que l'Europe doit également jouer un rôle décisif — surtout si elle réussit à s'exprimer d'une seule voix — dans l'établissement d'un nouvel ordre mondial visant au respect du droit international et de la justice.

7. The Assembly welcomes the fact that Western European Union, following the decisions taken by its Council of Ministers on 21 August 1990 in Paris, is playing an effective role in the enforcement of the embargo against Iraq and, by co-ordinating the action of the forces of its member states, alongside those of the United States and other countries, to back up the implementation of the Security Council's decisions, is making a major contribution to the creation of a new international order based on the prestige and authority of the United Nations.

8. The Assembly calls upon nations such as Japan to make a substantial contribution both to the costs of the deterrent operation and the losses caused to the economies of so many countries in the region and elsewhere.

9. The Assembly takes note of the Committee of Ministers' declaration of 12 September 1990 and encourages member governments and parliaments, including those represented with special guest status :

i. to demonstrate the widest international solidarity of Europe in fully implementing United Nations Security Council resolutions, which is the necessary prerequisite for a peaceful solution to the crisis ;

ii. to take steps to minimise the economic hardship suffered by the "front-line" states, and Turkey in particular, as well as those countries currently candidates for Council of Europe membership, whose plans to free their economies, without social upheaval, have been placed in jeopardy ; support must also be given to non-oil-producing developing countries which are the main victims of the price increases resulting from the Gulf crisis ;

iii. to pursue such opportunities to serve the cause of human rights as may be presented during or after the crisis in order to :

a. achieve an adequate settlement of existing Middle East problems ;

b. enhance the capacity and authority of the United Nations, especially in regard to the prevention of aggression and conflict.

II. Explanatory memorandum by Mr SOARES COSTA

A. Background

1. Ten years ago, in September 1980, President Saddam Hussein launched his tanks across international borders, but then the neighbouring state was Iran, at a time when the radical rhetoric of the late Ayatollah Khomeini was at its most inflammatory. When Iraq's thrust, intended to destabilise the young revolutionary regime in Tehran,

7. L'Assemblée se réjouit de ce que l'Union de l'Europe occidentale, à la suite des décisions prises par son Conseil des ministres à Paris le 21 août 1990, joue un rôle efficace pour l'application de l'embargo contre l'Irak et, en coordonnant l'action des forces de ses Etats membres aux côtés de celles des Etats-Unis et d'autres pays, pour le soutien de la mise en œuvre des décisions du Conseil de sécurité, contribue largement à la création du nouvel ordre international fondé sur le prestige et l'autorité des Nations Unies.

8. L'Assemblée demande aussi à des nations telles que le Japon de contribuer substantiellement à la fois au coût de l'opération de dissuasion et à l'indemnisation des pertes causées aux économies de si nombreux pays de la région et d'ailleurs.

9. L'Assemblée prend acte de la déclaration du 12 septembre 1990 du Comité des Ministres et encourage les gouvernements membres et les parlements, y compris ceux qui sont représentés par des invités spéciaux :

i. à manifester la solidarité internationale la plus large de l'Europe en mettant intégralement en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, préalable indispensable à un dénouement pacifique de la crise ;

ii. à agir pour atténuer au maximum les difficultés économiques que connaissent les Etats de la « ligne de front », en particulier la Turquie, ainsi que les Etats actuellement candidats à l'adhésion au Conseil de l'Europe, dont les projets de libéralisation de l'économie sans bouleversements sociaux sont ainsi compromis ; il faut également soutenir les pays en développement non producteurs de pétrole, qui sont les principales victimes des hausses de prix provoquées par la crise du Golfe ;

iii. à exploiter les possibilités de servir la cause des droits de l'homme, qui pourront se présenter pendant ou après la crise, afin :

a. d'aboutir à un règlement approprié des problèmes actuels du Proche-Orient ;

b. d'accroître les capacités et l'autorité des Nations Unies, notamment en matière de prévention de l'agression et des conflits.

II. Exposé des motifs par M. SOARES COSTA

A. Rappel des faits

1. Il y a dix ans, en septembre 1980, le Président Saddam Hussein lançait ses tanks à travers une frontière internationale, mais à l'époque l'Etat visé était l'Iran où les discours incendiaires du défunt ayatollah Khomeiny atteignaient leur paroxysme. Lorsque l'attaque irakienne, destinée à déstabiliser le régime révolutionnaire nouvellement

failed, many Western countries and the Arab world (with the notable exception of Syria) joined Iraq's Soviet ally in supporting Saddam Hussein over an eight-year war of attrition, in the belief that regional stability, as well as commercial considerations, demanded it.

2. On 2 August 1990 Kuwait, a small country of only two million inhabitants, could offer little resistance to a neighbour several times its size which, although burdened with debts resulting from the eight years of war, needed to mobilise only a fraction of its battle-hardened army of one million men, whose equipment included 5 000 tanks. This time the international community, freed from the dilemmas of the previous decade, showed unprecedented unity in condemning the aggression, and the post-Cold War United Nations Security Council demonstrated its ability to act with admirable rapidity to fulfil its original peace-keeping vocation.

3. There has been no shortage of evidence in recent years of Saddam Hussein's ruthlessness, horrifically exemplified by his readiness to use outlawed chemical weapons not only against Iranian troops but also against his own Kurdish civilians. However, the intelligence services in the Western world, luxuriating in the end of East-West confrontation (and what some fashionable academic voices have even called "the end of history"), were taken by surprise. It was true that from mid-July onwards Iraq had been accusing Kuwait of "stealing" Iraqi oil during the war with Iran and claiming "reimbursement" of 2 400 million dollars, but it was generally assumed that the intensive efforts of the Arab world's most prestigious and respected mediators, President Mubarak and King Hussein, would be sufficient to secure a peaceful solution. But Baghdad, possibly drawing totally wrong conclusions from past experience, was not interested in compromise.

B. Chronology of a crisis

4. The transformation of East-West confrontation to co-operation was demonstrated the same day (2 August) with the United Nations Security Council's condemnation (Resolution 660) of the invasion. The following day, President Bush announced a naval deployment towards the Gulf.

5. On 6 August, the Security Council decreed economic sanctions (Resolution 661), and on the following day President Bush accepted Saudi Arabia's invitation for protection, by planes and ground troops, against a possible Iraqi attack.

installé à Téhéran, eut échoué, nombre de pays occidentaux et le monde arabe (à l'exception remarquée de la Syrie) se joignirent à l'Union Soviétique, alliée de l'Irak, pour soutenir Saddam Hussein tout au long d'une guerre d'usure de huit ans, estimant que la stabilité de la région et les impératifs commerciaux l'exigeaient.

2. Le 2 août 1990, le Koweït, petit pays d'à peine deux millions d'habitants, ne put guère opposer de résistance à un voisin au territoire plusieurs fois supérieur qui, bien que croulant sous le poids des dettes contractées pendant huit ans de guerre, n'avait eu à mobiliser qu'une fraction de son armée aguerrie, forte d'un million d'hommes et dotée notamment de 5 000 chars d'assaut. La communauté internationale, libérée des contradictions de la décennie précédente, a manifesté à cette occasion une unité sans précédent, condamnant l'agression, et le Conseil de sécurité des Nations Unies, qui n'était plus celui de la guerre froide, s'est montré capable d'agir avec une admirable célérité pour remplir sa vocation initiale de gardien de la paix.

3. Les preuves ne manquent pas, depuis plusieurs années, de la cruauté de Saddam Hussein, sinistrement illustrée par son empressément à utiliser des armes chimiques interdites, non seulement contre les troupes iraniennes, mais aussi contre les civils kurdes, ses propres concitoyens. Les services de renseignement des pays occidentaux, grisés par la fin de la confrontation Est-Ouest (et par ce que quelques penseurs à la mode ont même appelé «la fin de l'Histoire»), furent cependant pris par surprise. Certes, depuis la mi-juillet, l'Irak accusait le Koweït de lui avoir volé «son pétrole» dans sa guerre avec l'Iran et lui réclamait le «remboursement» de 2,4 milliards de dollars, mais on pensait généralement que les efforts inlassables déployés par les médiateurs les plus prestigieux et les plus respectés du monde arabe, le Président Mubarak et le Roi Hussein, permettraient d'aboutir à une solution pacifique. Bagdad, tirant peut-être des conclusions totalement erronées d'événements récents, n'était pas intéressée par un compromis.

B. Chronologie d'une crise

4. La transformation de la confrontation Est-Ouest en coopération est illustrée le jour même (2 août) par la condamnation de l'invasion de la part du Conseil de sécurité des Nations Unies (Résolution 660). Le lendemain, le Président Bush annonce un déploiement de ses forces navales en direction du Golfe.

5. Le 6 août, le Conseil de sécurité décrète des sanctions économiques (Résolution 661) et, le lendemain, le Président Bush accepte, à la demande de l'Arabie saoudite, de protéger ce pays par les forces aériennes et terrestres d'une éventuelle agression irakienne.

6. On 7 August, Turkey closed Iraq's oil pipeline to the Mediterranean, which carries half Baghdad's estimated total oil exports of 2,7 million barrels a day (Iraq had been Turkey's major oil source, supplying 60% of its needs).

7. The United Kingdom and France decided to strengthen their naval presence in the Gulf region and, on 9 August, the Security Council declared the annexation of Kuwait illegal (Resolution 662).

8. On 9 August, Saddam Hussein called for a "holy war" against the American forces but, at an Arab League summit held in Cairo and attended by twelve out of twenty Arab heads of state, there was agreement to send a multinational Arab force to protect Saudi Arabia.

9. On 11 August, pro-Iraqi demonstrations took place in Yemen, Mauritania, Jordan, Libya and the Israeli-occupied West Bank, and Saddam Hussein linked the solution of the crisis with Israeli and Syrian withdrawal from the West Bank and Lebanon respectively.

10. On 17 August, Iraq, accepting the 1975 Algiers Treaty on the division of the Shatt-al-Arab waterway (whose "injustice" had been the pretext for invading Iran in 1980), started to withdraw from Iranian occupied territory and released all prisoners of war.

11. On 18 August, Baghdad announced that "nationals of the aggressive nations" will be assembled as "human shields" in strategic areas. The United Nations Security Council adopted Resolution 664, demanding that Iraq "permit and facilitate the immediate departure from Kuwait and Iraq of the nationals of third countries and grant immediate and continuing access of consular officials to such nationals".

12. On 28 August, the Secretary General of the United Nations, Mr Pérez de Cuellar, met the Iraqi Foreign Minister, Mr Tariq Aziz in Amman to discuss implementation of Security Council resolutions. No progress was achieved, while King Hussein of Jordan undertook a tour of five Maghreb states in pursuit of a formula for an "Arab and international" solution to the crisis. Baghdad declared Kuwait a province of Iraq.

13. On 29 August, Jordan stressed that it was applying United Nations sanctions while seeking financial compensation (placing its potential losses at 42% of its 1989 gross national product).

6. Le 7 août, la Turquie ferme l'oléoduc irakien en direction de la Méditerranée par lequel passe la moitié des exportations de pétrole de Bagdad, estimées à 2,7 millions de barils par jour (l'Irak était jusque — là la première source d'approvisionnement en pétrole de la Turquie, dont il satisfaisait 60 % des besoins).

7. La France et le Royaume-Uni décident de renforcer leur présence navale dans la région du Golfe et, le 9 août, le Conseil de sécurité déclare illégale l'annexion du Koweït (Résolution 662).

8. Le 9 août, Saddam Hussein lance un appel à la « guerre sainte » contre les forces américaines et, lors d'un sommet de la Ligue des Etats arabes tenu au Caire et auquel assistent douze des vingt chefs d'Etats, il est décidé d'envoyer une force multinationale arabe pour protéger l'Arabie saoudite.

9. Le 11 août, des manifestations pro-irakiennes se déroulent au Yémen, en Mauritanie, en Jordanie, en Libye et sur la rive occidentale du Jourdain occupée par Israël, et Saddam Hussein subordonne la solution de la crise au retrait des Israéliens et des Syriens, les premiers de la rive occidentale du Jourdain et les seconds du Liban.

10. Le 17 août, l'Irak, après avoir accepté les termes de l'Accord d'Alger de 1975 sur le partage de la voie d'eau du Chatt al-Arab (dont l'« injustice » avait servi de prétexte à l'invasion de l'Iran en 1980), commence à se retirer des territoires iraniens occupés et libère tous les prisonniers de guerre.

11. Le 18 août, Bagdad annonce que les « ressortissants des Etats agresseurs » seraient rassemblés dans des zones stratégiques pour servir de « boucliers humains ». Le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte la Résolution 664 qui exige que l'Irak « autorise, et facilite, le départ immédiat du Koweït et de l'Irak des nationaux d'Etats tiers et qu'il permette aux agents consulaires dont relèvent ces nationaux d'entrer et de se tenir en contact avec ces derniers ».

12. Le 28 août, M. Pérez de Cuellar, Secrétaire général des Nations Unies, rencontre à Amman M. Tariq Aziz, ministre irakien des Affaires étrangères, pour discuter de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité. Cette rencontre s'achève sur un échec. Tandis que le roi Hussein de Jordanie se rend dans les cinq Etats du Maghreb à la recherche d'une formule qui permettrait de trouver une solution arabe et internationale à la crise, Bagdad fait officiellement du Koweït une province irakienne.

13. Le 29 août, la Jordanie, soulignant qu'elle applique les sanctions décrétées par l'ONU, demande une compensation financière (en estimant ses pertes potentielles à 42 % de son produit national brut de 1989).

14. On 29 August, PLO leader Yasser Arafat offered to mediate in the crisis and advanced a five-point peace plan proposing that a United Nations force replace all foreign forces in the Gulf.

15. On 3 September, the resignation, shortly after an Arab League ministerial meeting in Cairo, of the league's Secretary General, Chedli Klibi, was seen as further proof of the deep divisions in the Arab world.

16. On 4 September, Soviet Foreign Minister Shevardnadze relaunched the idea of an international conference on the Middle East, and Israel's Prime Minister stated that such a conference "centred on the Gulf crisis" would not be "rejected categorically".

17. On 9 September, President Bush and President Gorbachev held seven hours of talks in Helsinki and issued a communiqué stressing their full agreement on the need for full implementation of United Nations resolutions and their readiness to envisage additional steps if current ones failed. The long opposition of the United States to a Soviet role in the Middle East was dropped.

18. On 10 September, the Federal German Government announced a contribution of 400 million Deutschmarks to the "front-line" countries hurt by the embargo (Turkey, Jordan, Egypt and Syria) with another 100 million in technical aid to United States forces in the Gulf.

19. On 13 September, President Hável of Czechoslovakia declared during President Mitterrand's visit that the Gulf crisis showed that appeasement could not succeed.

20. On 14 September, the United Nations Security Council adopted Resolution 666 allowing food supplies to Iraq for thousands of foreigners (particularly from the Indian sub-continent), on condition that distribution be monitored by international humanitarian agencies.

21. Japan decided to increase its financial contribution to the multinational force and economic aid to the "front-line" states to 4 thousand million dollars.

22. After Iraqi intrusions into Western embassy buildings in Kuwait (14 September), France and Britain took the lead in new joint European Community and United Nations measures to extend the embargo to air supplies, and decided to substantially increase their ground forces in the region.

14. Le 29 août, Yasser Arafat, chef de l'OLP, s'offre à servir de médiateur dans la crise et propose un plan de paix en cinq points selon lequel une force des Nations Unies remplacerait toutes les troupes étrangères dans la région du Golfe.

15. Le 3 septembre, la démission, peu après une réunion au Caire de ministres de la Ligue arabe, du Secrétaire général de la ligue, Chedli Klibi, est considérée comme une nouvelle preuve des profondes divisions qui déchirent le monde arabe.

16. Le 4 septembre, M. Chevardnadze, ministre soviétique des Affaires étrangères, relance l'idée d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, et le Premier ministre israélien déclare qu'il «ne rejetterait pas catégoriquement» une telle conférence «axée sur la crise du Golfe».

17. Le 9 septembre, les Présidents Bush et Gorbatchev publient, après sept heures d'entretiens à Helsinki, un communiqué où ils se déclarent pleinement d'accord sur la nécessité d'une mise en œuvre intégrale des résolutions des Nations Unies et se disent prêts à envisager de nouvelles mesures au cas où les mesures en vigueur échoueraient. La longue opposition des Etats-Unis à un rôle soviétique au Moyen-Orient appartient désormais au passé.

18. Le 10 septembre, le Gouvernement allemand annonce une contribution de 400 millions de marks aux pays de la «ligne de front» touchés par l'embargo (Turquie, Jordanie, Egypte et Syrie) et 100 millions sous forme d'assistance technique aux forces américaines stationnées dans le Golfe.

19. Le 13 septembre, le Président tchécoslovaque Hável déclare, pendant la visite du Président Mitterrand, que la crise du Golfe démontre que la politique d'apaisement est vouée à l'échec.

20. Le 14 septembre, le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte la Résolution 666, qui autorise l'envoi de vivres en Irak à l'intention des étrangers (originaires en particulier du sous-continent indien), à condition que la distribution soit supervisée par des organisations humanitaires internationales.

21. Le Japon décide de porter à 4 milliards de dollars sa contribution financière à la force multinationale et à l'assistance économique aux Etats de la «ligne de front».

22. A la suite des intrusions irakiennes dans les ambassades occidentales du Koweït (14 septembre), la France et le Royaume-Uni suggèrent les premiers, au sein de la Communauté européenne et des Nations Unies, de nouvelles mesures visant à étendre l'embargo aux livraisons aériennes et décident d'accroître notablement leurs forces terrestres dans la région.

C. Human rights

23. The President of the Assembly issued on 20 August, together with the Chairman of the Committee of Ministers and the Secretary General, a communiqué rightly condemning the "indescribable behaviour of the Iraqi regime in using these foreign nationals as 'human shields' in flagrant violation of international law and of the most basic of human rights" (see also appendix, the Committee of Ministers' Declaration of 12 September).

24. It would be superfluous to include in this brief report a survey of the human rights situation in Iraq, when Western television screens, in March 1988, showed the full barbarity of the effect of chemical weapons on Kurdish men, women and children. One cannot therefore be surprised to read that "Iraq's human rights record remained abysmal in 1989" (in the "Country report on human rights practices for 1989" submitted by the United States State Department to Congress). There is, unfortunately, every reason to believe reports that Iraqi and Kuwaiti nationals protesting at the invasion have been summarily executed.

25. Your Rapporteur warmly welcomes the fact that the Committee on Migration, Refugees and Demography will be presenting an opinion during our Assembly's debate on the crisis. It was announced on 19 September that 400 000 foreigners (the vast majority from Third World countries) have returned, often to highly precarious situations in their home countries, but that more than one million remain. It was estimated at the start of the crisis that Egypt alone had more than one million of its nationals in Iraq.

26. Your Rapporteur wishes, however, to reject firmly Iraqi propaganda efforts to portray Kuwait's rulers as "lacking legitimacy". After all, known Kuwaiti dissidents, like former parliamentary Speaker Ahmed al Saadoun, violently rejected the overtures of Saddam Hussein. While greater democracy can be expected to spread in this region of the world also, it should be remembered that Kuwait was not "corrupt and feudal" under the Emir, Sheikh Jaber al-Ahmed al-Sabah, but one of the only two (with Jordan) constitutional monarchies in the region.

27. The Council of Europe Assembly has shown in several recent debates its sensitivity to human rights violations arising in connection with the Gulf war, and denounced forcefully, in the name of human rights, the failure of many countries, including some of our own member states, to respect an embargo on arms exports to the belligerents — including high-technology wea-

C. Droits de l'homme

23. Le Président de l'Assemblée, le Président du Comité des Ministres et le Secrétaire Général ont publié le 20 août un communiqué commun condamnant à juste titre «le comportement inqualifiable du régime irakien consistant à se servir de ces ressortissants étrangers comme «boucliers humains» en violation flagrante du droit international et des droits de l'homme les plus élémentaires» (voir également en annexe : la déclaration du Comité des Ministres du 12 septembre).

24. Il serait superflu d'inclure dans ce bref rapport un rappel de la situation des droits de l'homme en Irak, alors que les télévisions occidentales nous ont montré dans toute son horreur, en mars 1988, l'effet des armes chimiques sur les hommes, les femmes et les enfants kurdes. On ne saurait donc être surpris de lire (dans le «Rapport national sur les droits de l'homme en 1989», soumis au Congrès par le ministère des Affaires étrangères des Etats-Unis) qu'«en 1989, le dossier de l'Irak en matière de droits de l'homme est demeuré effrayant». Il y a, malheureusement, toutes les raisons de croire les rapports indiquant que les ressortissants irakiens et koweïtiens qui ont protesté contre l'invasion ont été sommairement exécutés.

25. Votre rapporteur se félicite vivement de ce que la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie compte présenter, au cours de notre débat à l'Assemblée, un avis sur la crise. On a appris, le 19 septembre, que 400 000 étrangers (dont l'immense majorité originaire du tiers monde) étaient retournés dans leur pays d'origine, souvent pour y retrouver la misère, mais que plus d'un million étaient restés en Irak. On a estimé que l'Egypte avait à elle seule plus d'un million de ses ressortissants en Irak au début de la crise.

26. Votre rapporteur tient cependant à rejeter catégoriquement les efforts de la propagande irakienne visant à dépeindre les dirigeants du Koweït comme «dépourvus de toute légitimité». Des dissidents koweïtiens connus, tels qu'Ahmed al Saadoun, ancien président du parlement, ont d'ailleurs énergiquement repoussé les ouvertures de Saddam Hussein. S'il est normal de souhaiter plus de démocratie dans cette région du monde, il faut rappeler que le Koweït n'était pas, sous le règne de l'émir Cheikh Jaber al-Ahmed al-Sabah, un Etat «corrompu et féodal», mais l'une des deux seules (avec la Jordanie) monarchies constitutionnelles de la région.

27. L'Assemblée du Conseil de l'Europe a montré au cours de plusieurs débats récents qu'elle était sensible aux violations des droits de l'homme survenues à l'occasion de la guerre du Golfe, et a énergiquement dénoncé, au nom de ces droits, le non-respect par de nombreux pays, dont quelques-uns de nos Etats membres, de l'embargo sur les exportations d'armes aux belligérants — y

ponry which now threatens the international forces in Saudi Arabia.

28. The Assembly stresses the many violations of international law committed by Iraq, namely :

— the threat to use chemical weapons in violation of the Geneva Protocol of 1925 ;

— the problem of the hostages, which is a violation of the 1949 Geneva Convention on the protection of civilian persons in time of war ;

— the violation of the 1961 Vienna Convention on the protection of diplomats (violation of embassies).

D. The crisis and beyond : Europe's role

29. As long as war can be avoided, with its almost incalculable likely costs both in terms of human life and in disruption of energy supplies, international firmness, solidarity and wise statesmanship can still turn this highly dangerous crisis to advantage, and indeed may already have done so. The increased authority of the United Nations Security Council has, for example, simultaneously increased international solidarity in the face of a flagrant act of international banditism, while reducing any temptation to take unilateral military countermeasures. The seven resolutions, adopted without delay by the Security Council, were made possible by unprecedented close co-operation between the United States, the Soviet Union and the other members of the Security Council.

30. The United States (less vulnerable to the interruption of oil supplies than Europe and Japan), with its impressive military build-up and active worldwide diplomacy, has acted as a mature and responsible superpower, while European identity, too, has been boosted, without detracting from Western solidarity, not least in the politico-military dimension, as action by Western European Union (WEU) and the European Community has shown.

31. The Assembly welcomes the fact that WEU, following the decisions taken by its Council of Ministers on 21 August in Paris, is playing an effective role in the enforcement of the embargo against Iraq and, by co-ordinating the action of the forces of its member states to back up the Security Council's decisions, is making a major contribution to the creation of a new international order based on the prestige and authority of the United Nations.

compris de matériel de haute technologie qui menace aujourd'hui les forces internationales stationnées en Arabie saoudite.

28. L'Assemblée rappelle les nombreuses violations du droit international commises par l'Irak, à savoir :

— la menace d'utiliser des armes chimiques en violation du Protocole de Genève de 1925 ;

— la prise d'otages, qui est une violation de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre ;

— la violation de la Convention de Vienne de 1961 relative à la protection des diplomates (violation d'ambassades).

D. La crise et au-delà : le rôle de l'Europe

29. Pour autant que l'on puisse éviter un conflit, dont le coût est presque incalculable tant en pertes de vies humaines que du fait de la désorganisation des approvisionnements en énergie, la fermeté et la solidarité internationales, mais aussi la sagesse des chefs d'Etat, peuvent tirer parti de cette crise extrêmement dangereuse, et c'est peut-être même ce qui se produit déjà. C'est ainsi que l'autorité accrue du Conseil de sécurité des Nations Unies a renforcé la solidarité internationale face à un acte flagrant de banditisme international en même temps qu'elle a réduit toute tentation de contre-mesures militaires unilatérales. Les sept résolutions adoptées sans délai par le Conseil de sécurité ont été possibles grâce à une coopération étroite et sans précédent entre les Etats-Unis, l'Union Soviétique et les autres membres de cet organe des Nations Unies.

30. Les Etats-Unis (moins vulnérables à l'interruption des livraisons de pétrole que l'Europe et le Japon), qui ont déployé des forces militaires impressionnantes et manifesté une intense activité diplomatique à l'échelon mondial, se sont comportés en superpuissance adulte et responsable, tandis que l'identité européenne s'est elle aussi renforcée sans que soit entamée en rien la solidarité occidentale, singulièrement au plan politico-militaire, comme l'a montré l'action de l'Union européenne occidentale (UEO) et de la Communauté européenne.

31. L'Assemblée se félicite de ce que l'UEO, à la suite des décisions prises le 21 août à Paris par son Conseil des ministres, joue effectivement un rôle dans l'application de l'embargo contre l'Irak et que, en coordonnant l'action des forces de ses Etats membres pour appuyer les décisions du Conseil de sécurité, elle contribue éminemment à la mise en place d'un nouvel ordre international fondé sur le prestige et l'autorité des Nations Unies.

32. Iraq has signally failed to undermine the overwhelming worldwide consensus that aggression cannot be allowed to succeed, while the fact that Saddam Hussein has aggravated divisions in the Arab world stresses the lesson that efforts, in which our Assembly has itself played a distinguished role in recent years, to promote solutions to underlying conflicts, including those arising from military occupation, must continue. This is why post-crisis Arab solutions must already be envisaged, involving enhanced respect for human rights and the principles of self-determination and democracy.

33. For the governments and parliaments of the Council of Europe, solidarity must in particular mean steps to minimise economic hardship for our "front-line" member state Turkey, and for the candidate countries in Central and Eastern Europe whose plans to free their economies without social upheaval have been placed in jeopardy by their contribution to the international sanctions effort.

Reporting committee : Political Affairs Committee.

Budgetary implications for the Assembly : none.

Draft resolution unanimously adopted by the committee on 28 September 1990.

Members of the committee : MM. *L. Steiner (Chairman), Martínez, Sir Dudley Smith (Vice-Chairman) (Alternate : Mr Ward), MM. Alemyr, Álvarez-Cascos (Alternate : Fabra), Antretter, Mrs Baarveld-Schlaman, MM. Baumele, Björklund, De Bondt, Candal, Caro, Cem, Collart, Sir Geoffrey Finsberg, MM. Gabbuggiani, Ghiotti, Giatrakos, Hardy, Mrs Helgadottir, MM. de Hoop Scheffer (Alternate : Maris), Hyland (Alternate : Bruton), Irmer, Kindle (Alternate : Oehry), Mrs Lentz-Cornette, MM. Lyssarides, Miville, Natali, Nørgaard (Alternate : Møller), Pangalos, Pontillon (Alternate : Fourré), Portelli, Reddemann, Sager (Alternate : Petitpierre), Sarti, Schieder, Soares Costa, Tarschys, Taşcıoğlu, Thoresen.*

N.B. The names of those members who took part in the vote are printed in italics.

See 13th Sitting, 1 October 1990 (adoption of the draft resolution as amended), and Resolution 950.

APPENDIX

Declaration on the Gulf Crisis¹

*(Adopted by the Committee of Ministers
on 12 September 1990
at the 443rd meeting of the Ministers' Deputies)*

1. This text is published separately. It may be obtained on request from the Distribution Service, Council of Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

32. L'Irak a notoirement échoué à saper le consensus quasiment mondial refusant d'entériner l'agression, tandis que le fait que Saddam Hussein ait aggravé les divisions du monde arabe nous enseigne que les efforts, auxquels notre Assemblée participe de façon éminente depuis plusieurs années, faits pour apporter des solutions aux conflits latents, notamment à ceux provoqués par une occupation militaire, doivent se poursuivre. Aussi faut-il, dès aujourd'hui, envisager des solutions arabes une fois la crise passée, ce qui suppose un respect accru des droits de l'homme et des principes de l'autodétermination et de la démocratie.

33. Pour les gouvernements et les parlements des Etats membres du Conseil de l'Europe, la solidarité doit en particulier se traduire par des mesures visant à atténuer les difficultés économiques de notre Etat membre de la « ligne de front », c'est-à-dire la Turquie, et pour les pays candidats d'Europe centrale et orientale dont les projets de libéralisation de l'économie sans bouleversements sociaux ont été compromis par leur participation aux sanctions internationales.

Commission chargée du rapport : commission des questions politiques.

Implications budgétaires pour l'Assemblée : néant.

Projet de résolution adopté à l'unanimité par la commission le 28 septembre 1990.

Membres de la commission : MM. *L. Steiner (Président), Martínez, Sir Dudley Smith (Vice-Présidents) (Remplaçant : M. Ward), MM. Alemyr, Álvarez-Cascos (Remplaçant : Fabra), Antretter, M^{me} Baarveld-Schlaman, MM. Baumele, Björklund, De Bondt, Candal, Caro, Cem, Collart, Sir Geoffrey Finsberg, MM. Gabbuggiani, Ghiotti, Giatrakos, Hardy, M^{me} Helgadottir, MM. de Hoop Scheffer (Remplaçant : Maris), Hyland (Remplaçant : Bruton), Irmer, Kindle (Remplaçant : Oehry), M^{me} Lentz-Cornette, MM. Lyssarides, Miville, Natali, Nørgaard (Remplaçant : Møller), Pangalos, Pontillon (Remplaçant : Fourré), Portelli, Reddemann, Sager (Remplaçant : Petitpierre), Sarti, Schieder, Soares Costa, Tarschys, Taşcıoğlu, Thoresen.*

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.

Voir 13^e séance, 1^{er} octobre 1990 (adoption du projet de résolution amendé), et Résolution 950.

ANNEXE

Déclaration sur la crise du Golfe¹

*(Adoptée par le Comité des Ministres le 12 septembre 1990,
lors de la 443^e réunion des Délégués des Ministres)*

1. Ce texte a été publié séparément. Il est disponible sur demande adressée au Service de la distribution, Conseil de l'Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.